

Co-financement d'allocations doctorales avec participation d'un partenaire non-académique



Le LabEx CeMEB a pour politique de cofinancer des allocations de doctorat (environ 2 à 3 par an). Un critère essentiel d'éligibilité est l'existence d'une coopération forte avec **un partenaire du monde non-académique qui doit être fortement impliqué dans la thèse**. L'objectif de ces partenariats est d'accroître les chances de recrutement du futur docteur d'une part (acquisitions de compétences complémentaires d'intérêt pour le monde non-académique), et de développer un transfert entre le partenaire et la communauté scientifique du CeMEB d'autre part.

CRITERES D'ELIGIBILITE

1. SUJET

Le sujet de thèse devra porter sur l'un des thèmes prioritaires du Labex CeMEB :

- Dynamique de la biodiversité, écologie et biologie évolutive ;
- Rôle fonctionnel de la biodiversité et services écosystémiques ;
- Conséquences biologiques des changements globaux ;
- Ingénierie écologique et restauration des écosystèmes ;
- Socio-économie de l'environnement ;
- Relations santé-environnement.

2. PARTENARIAT

Le LabEx propose deux types de financement d'allocations doctorales :

A- Financement par le LabEx d'une demi-allocation et de 15 000 € de fonctionnement par an pour les trois années de la thèse. Le salaire doit être obligatoirement complété par un partenaire non-académique qui s'engage sur la durée totale de la thèse.

Ou

B- Financement par le LabEx d'une allocation doctorale complète.

Dans ce cas, le partenaire non-académique doit apporter une partie du financement lié aux frais de recherche et de fonctionnement du projet, et justifier de l'importance de sa contribution et de son implication dans le projet. La nature de la contribution du partenaire non-académique ainsi qu'une estimation budgétaire seront explicitées en détail (ex. acquisition de données, logistique, frais de fonctionnement, etc.). L'intérêt du partenariat pour le candidat (ex. acquisition de compétences, perspectives d'embauches, poursuite de recherche, etc.) sera également explicité.

Le cofinancement et/ou la participation du partenaire non-académique doivent être acquis au moment du dépôt du projet.

Types de partenaires éligibles : partenaires privés (ex. entreprise, cabinet d'étude, etc.), parcs naturels nationaux ou régionaux, associations, collectivités (ex. commune, région, etc.), organismes publics non-académiques (ex. ARS, DREAL, etc.), organisations non gouvernementales, agences internationales (ex. OMS, IUCN, etc.)... Dans le cas des sujets de type A, les demi-allocations CeMEB ne sont pas cumulables avec une bourse CIFRE (le partenaire devant effectivement participer au



cofinancement sur son budget propre) ni avec tout autre type de financement académique (organismes de recherche, universités françaises ou étrangères, etc.). Les financements de type « mécénat », par exemple par des fondations (donc sans implication réelle du partenaire dans le déroulement de la thèse) ne sont pas recevables.

MODALITES DE SOUMISSION

La thèse doit être encadrée par un HDR d'une unité de recherche membre du LabEx.

Les sujets sont à soumettre par l'intermédiaire du directeur ou de la directrice de l'unité concernée.

Le Comité de Sélection du LabEx sélectionnera les sujets qui seront financés.

Une fois les sujets sélectionnés, les candidats intéressés seront auditionnés par un jury spécifique pour évaluer leur adéquation avec le ou les sujets pressentis.

Calendrier :

- Transmission des sujets par les DU (formulaire ci-dessous à remplir) au LabEx (cemeb@univ-montp2.fr) avant le 15 Avril 2016 ;
- Le calendrier de la suite du processus sera, autant que faire se peut, coordonné avec celui de l'Ecole Doctorale (ED) de rattachement lorsqu'il sera connu : sélection des projets retenus par le Comité CeMEB ad hoc, publication de ces sujets sur le site de l'ED, candidature des étudiants et audition des candidats retenus par le directeur de thèse. Les modalités exactes des auditions seront définies en accord avec les Ecoles Doctorales.
- La thèse devra débuter en 2016.

CRITERES DE SELECTION

SUJET:

S1 : Qualité scientifique du sujet. Note sur 5 (1<5).

S2 : Adéquation aux objectifs de l'Appel d'offres : thématiques LabEx et thèmes scientifiques prioritaires, finalité appliquée, aspect valorisation, aide à la décision, transfert; se référer au site web du LabEx <http://www.labex-cemeb.org/>). Note sur 5 (1<5).

S3 : Faisabilité du projet. Clarté des objectifs et des moyens. Note sur 5 (1<5).

PARTENAIRE NON-ACADEMIQUE

P1 : Pertinence et intérêt du partenariat par rapport aux objectifs. Note sur 5 (1<5).

P2 : Solidité du partenariat et consistance de l'apport du partenaire. Note sur 5 (1<5). La notation reflétera le degré d'implication du partenaire (co-construction du sujet, apport de données, aide logistique à l'acquisition de données, contribution de personnels du partenaire, co-encadrement, engagement financier, apport à l'avenir professionnel du doctorant, etc.)



FORMULAIRE DE PROPOSITION D'ALLOCATION DOCTORALE

Directeur de thèse (HDR) :

E-mail :

Co-Directeur de thèse (facultatif):

Unité de Recherche :

Type de demande:

- A- Financement par le LabEx d'une demi-allocation et de 15 000 € de fonctionnement par an**
- B- Financement par le LabEx d'une allocation doctorale complète**

PROJET

Titre du projet de thèse :

Résumé du projet de thèse (5 à 10 lignes) :

Description du projet de thèse (2 pages max) :

Ecole Doctorale :

PARTENAIRE

NOM ET COORDONNEES DU PARTENAIRE (Préciser si entreprise, fondation, association, organisme public non-académique, etc ... ; Indiquer les coordonnées complètes, ainsi qu'un contact nominal) :

Description et intérêt de la collaboration (1 page) :

Pour les sujets de type B, détail des apports du partenaire au déroulement de la thèse (i.e. implication et budget engagé) (1 page) :

Apport du partenariat pour le candidat (10 lignes) :

Clauses éventuelles du partenaire (conditions spécifiques, confidentialité...) :

Documents à joindre :

- Une attestation du partenaire s'engageant pour la prise en charge de la demi-allocation doctorale (sujets de type A) ou des frais d'environnement avec mention du montant correspondant (sujets de type B).